

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
N°2023 / 238

Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
« Rue G. Clémenceau, Rue de Thel, Rue de Chauffailles et Rue Dr Lhéritier – Cours La Ville »

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L 2512-13,

VU le Code de la Route, et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ainsi que l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la demande en date du 31/08/2023, de l'entreprise **ERT Technologie**, il convient de réglementer la circulation et le stationnement, pour permettre le bon déroulement des travaux qu'ils entreprennent pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications dans le cadre des travaux commandés par le SYDER pour l'aménagement du haut du centre-ville de Cours La Ville,

ARRETE :

=====

ARTICLE 1°/- Dans le cadre de l'aménagement du haut du centre-ville de Cours La Ville, **la circulation et le stationnement** seront réglementés, comme suit pour les :

Rue G. Clémenceau, Rue de Thel, Rue de Chauffailles et Rue Dr Lhéritier :

- à compter du **Lundi 11/09/2023, pour une durée de 15 jours,**
- la **circulation** de ces rues sera alternée par feux tricolores
- le **stationnement** sera interdit pour tout véhicule et réglementé pour les riverains selon l'avancement des travaux

ARTICLE 2°/- Cette réglementation temporaire ne concerne pas les riverains. **Les particuliers et les professionnels** domiciliés dans ces rues (**et uniquement eux**) auront accès à leur propriété.

ARTICLE 3°/- La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Mairie.

ARTICLE 4°/- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Policier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5°/- Le présent arrêté sera publié par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le 31/08/2023



Patrice VERCHERE
Maire de COURS